

Communiqué de presse – Berne, le 1^{er} novembre 2024

La FMH soutient le paquet tarifaire et souligne la nécessité de remanier les forfaits inappropriés

Les déléguées et délégués de la FMH ont confirmé hier soir leur décision de soutenir le paquet global des « Tarifs ambulatoires » et la convention d’accompagnement adoptée par les partenaires tarifaires. L’introduction rapide de tarifs appropriés et adaptés à la médecine d’aujourd’hui est primordiale, tout comme le maintien du partenariat tarifaire. Cette décision permet de remettre au Conseil fédéral la demande d’approbation commune de tous les partenaires tarifaires en vue d’une introduction du tarif à la prestation TARDOC et des forfaits ambulatoires au 1^{er} janvier 2026, tout en remaniant en parallèle les forfaits non appropriés avec la participation des sociétés de discipline médicale.

Le 21 octobre dernier, les déléguées et délégués de la FMH ont approuvé à une large majorité le paquet global et la convention d’accompagnement négociés par les partenaires tarifaires réunis au sein de l’OTMA. À la suite de quoi sept sociétés de discipline médicale (la Société suisse d’oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, la Société suisse de dermatologie et vénéréologie, la Société suisse de médecine nucléaire, la Société suisse de chirurgie de la main, la Société suisse de pathologie, la Société suisse de chirurgie orale et maxillo-faciale et la Société suisse de radiologie) ont lancé un référendum contre la décision de l’Assemblée des délégués en vertu de l’article 40a des Statuts de la FMH. Ces sociétés sont particulièrement concernées par les forfaits inappropriés qui sont d’ores et déjà partiellement approuvés, et leurs exigences légitimes n’ont été qu’en partie reprises dans la convention d’accompagnement adoptée par les partenaires tarifaires au sein de l’OTMA.

Le partenariat tarifaire doit être maintenu

Suite à une proposition de réexamen déposée par trois organisations faïtières (l’Association des sociétés médicales de Suisse alémanique [VEDAG], la Société médicale de la Suisse romande [SMSR] et l’Ordine dei medici del canton Ticino [OMCT]), l’Assemblée des délégués de la FMH s’est réunie le jeudi 31 octobre 2024 pour réexaminer sa décision, qu’elle a qualifiée d’urgente après d’intenses débats. Cela permet à la FMH de remettre au Conseil fédéral la demande d’approbation du nouveau système tarifaire ambulatoire – composé du tarif à la prestation TARDOC et des forfaits ambulatoires – conjointement avec les partenaires tarifaires de l’OTMA. Avec cette décision, la FMH réaffirme son engagement clair en faveur du partenariat tarifaire. Sans accord entre les partenaires tarifaires, le Conseil fédéral aurait dû mettre lui-même en application la structure tarifaire ambulatoire, sans l’appui de l’expertise médicale.

Les forfaits non appropriés doivent être remaniés de toute urgence

Pour les pédiatres, les médecins de famille et les psychiatres notamment, il est urgent que le TARDOC remplace la structure tarifaire TARMED, totalement dépassée et plus du tout appropriée. Grâce au socle de données disponible à l’avenir, combiné à la connaissance des différentes composantes des coûts, les structures tarifaires pourront continuer d’être développées au gré des évolutions médicales et économiques.

Les forfaits ambulatoires doivent cependant être remaniés sans délai. Identifiées depuis longtemps, leurs lacunes ont été bien documentées et les sociétés de discipline médicale et la FMH ont communiqué à ce sujet à plusieurs reprises. La convention d’accompagnement signée par les partenaires tarifaires ouvre la voie à ce remaniement qui sera mené en 2025 sous l’égide de l’OTMA avec la garantie que les sociétés de discipline médicale y seront associées. Cela permettra d’atténuer les effets négatifs et ainsi de les éviter à l’avenir. Il est primordial que les tarifs soient appropriés et adaptés à la médecine d’aujourd’hui pour garantir la qualité et l’efficacité des soins ambulatoires.

Renseignements

Division Politique & communication de la FMH, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

FMH, la Fédération des médecins suisses

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 45 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.